

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE RAIMBEAUCOURT

Cours tous instruments et formation musicale

Eveil Musical
Danses Swing
Groupe Guitares
Chorale d'enfants
Danses Bollywood
Danses Traditionnelles
Chorale « Les Voix Des Liez »
Band'Asperges « La Renaissance »
Orchestre « Diapason Jeune France »
Accordéons « La Raimbeaucourtoise »

Rapport

Interventions en Milieu Scolaire

Ecoles de Raimbeaucourt

Année Scolaire 2019 - 2020

Rapport rédigé le : 19 septembre 2020

Par : Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, Françoise SALLEZ & Christophe KWIA TEK

Remis par voie électronique à :

- Madame DHINNIN, Conseillère municipale déléguée aux écoles et aux ALSH

1. Introduction

L'École de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt présente au travers de ce document un bilan des actions menées à Raimbeaucourt dans le cadre des interventions en milieu scolaire pour l'année 2019 - 2020.

L'intervenant musical à Raimbeaucourt, est, depuis la mise en place des interventions, Christophe KWIATEK.

2. Les classes concernées

Les interventions se déroulent dans les classes suivantes :

- Ecole Suzanne Lannoy : 3 classes de grandes et moyennes sections maternelle,
- Ecole Jules Ferry : 2 classes de CP dont une en double niveau avec le CE1
- Ecole Victor Hugo : 1 classe de CP à laquelle se sont ajoutées les grandes sections sur le même créneau horaire.

Le volume de ces interventions est resté inchangé par rapport aux années précédentes.

3. Disciplines abordées

Les interventions durent 45 minutes et se déroulent sur le temps scolaire. Les disciplines abordées varient peu d'une année sur l'autre. (3 fois 30 minutes pour les maternelles)

Elles consistent principalement :

- Activités rythmiques (corporelles, sur instruments à percussion)
 - Accompagnement de musiques sous forme d'orchestre à percussion
- Chants
 - Echauffement vocal
 - Technique vocale
 - Apprentissage de chants
- Danses
 - En relation avec les activités rythmiques
 - Apprentissage de danses traditionnelles
- Connaissances musicales
 - Découvertes de formes musicales
 - Découvertes des familles d'instruments
 - Apprentissage du langage musical
 - Ecoute d'œuvres

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE RAIMBEAUCOURT

Cours tous instruments et formation musicale

Eveil Musical
Danses Swing
Groupe Guitares
Chorale d'enfants
Danses Bollywood
Danses Traditionnelles
Chorale « Les Voix Des Liez »
Band'Asperges « La Renaissance »
Orchestre « Diapason Jeune France »
Accordéons « La Raimbeaucourtoise »

4. Les évènements ayant eu lieu au cours de l'année scolaire

Le 11 novembre 2019 avec l'interprétation de la Marseillaise lors de l'armistice de la première guerre mondiale.

Christophe KWIATEK a également mis en place les prestations suivantes :

- Concerts à l'approche de Noël, à l'école Victor Hugo et à l'école Jules Ferry
- Préparation de la fête de l'école Victor Hugo,
- Préparation d'une soirée musicale avec l'école Jules Ferry,
- Préparation de la fête de l'école Suzanne Lannoy,

5. Bilan

Les interventions se déroulent de façon correcte dans une bonne ambiance de travail. L'école a à cœur de valoriser le soutien de la municipalité à chaque fois que c'est possible, et prête régulièrement son matériel (instruments, sono) pour que les interventions et spectacles se déroulent au mieux.

Les interventions ont du être suspendues lors du confinement, et M. Kwiatek n'a pas été autorisé à les reprendre lors du déconfinement. Il est à noter qu'il lui a été permis de les reprendre à l'école d'Anhiers.

6. Matériel requis

L'investissement dans un synthétiseur serait souhaitable pour l'Ecole Jules Ferry.



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Interventions musicales
dans les écoles de Raimbeaucourt

Convention financière

Année scolaire 2020/2021

La présente convention est conclue entre d'une part :

- La commune de Raimbeaucourt, représentée par son Maire en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du _____.

et d'autre part :

- L'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, association de loi 1901, représentée par son président en exercice.

1. Préambule

L'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, en accord avec les directeurs des écoles élémentaire Jules Ferry, maternelle Suzanne Lanoy, élémentaire et maternelle Victor Hugo, effectue, au sein de ces écoles, des interventions musicales et ce, dans le cadre de la participation des intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires et selon les agréments donnés à l'association par l'Inspection de l'Education Nationale, Circonscription de Douai-Cuincy pour l'année scolaire 2020/2021 pour les trois écoles. Ce soutien est valorisé par la prestation des enfants des écoles, préparée par l'intervention musicale, lors de diverses manifestations de la commune :

- cérémonie du 11 novembre
- concert de Noël
- fête de l'école Suzanne Lanoy
- cérémonie du 08 mai
- fête de l'école Victor Hugo

Ces interventions musicales s'inscrivent dans le projet des écoles.

Afin de permettre aux élèves de continuer à bénéficier de cet enseignement, la commune de Raimbeaucourt souhaite maintenir cette action en apportant à l'association une aide matérielle sous forme d'une subvention de fonctionnement.

2. Organisation des interventions musicales.

Les interventions musicales dans les écoles sont organisées et régies selon les termes de l'agrément donné à l'association par l'Inspection de l'Education Nationale, Circonscription de Douai-Cuincy dans le cadre de la participation des intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et primaires. Elles sont réparties entre les trois écoles précitées comme suit :

- 3 classes à Suzanne Lanoy
- 2 classes à Jules Ferry

- 1 classe à Victor Hugo

La durée de chaque prestation est de 45 minutes sur temps scolaire et par semaine avec un nombre d'interventions sur :

→ 36 semaines (13 pour 2020, 23 pour 2021), le mardi de 8h45 à 10h15 pour l'école Jules Ferry

→ 34 semaines (13 pour 2020, 21 pour 2021) le lundi de 8h45 à 10h15 pour l'école Suzanne Lanoy et de 10h45 à 11h30 pour l'école Victor Hugo (hormis lundis de Pâques et de Pentecôte)

Les séquences peuvent être regroupées d'un commun accord passé entre l'association et les directeurs d'école.

3. Montant de la subvention et conditions de paiement

La commune s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, pour l'année scolaire 2020/2021, prévue au budget primitif.

Cette subvention prend en compte les dépenses engagées par l'association pour la mise en œuvre de l'enseignement musical dans les écoles et s'élève à **5 375 €**.

En cas de non-exécution de l'action prévue par la présente convention imputable à l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, la commune se réserve le droit de remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de la somme versée au titre de la présente convention.

L'association fournira à la commune le compte rendu financier et ses comptes annuels (bilan, compte de résultat) propres à l'action menée. Un bilan pédagogique sera également fourni.

Le versement de la subvention s'effectue par trimestre sur le compte de l'association.

4. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période correspondant à l'année scolaire 2020/2021.

Sa validité est liée à l'existence des agréments donnés à l'association par l'Inspection de l'Education Nationale, circonscription de Douai-Cuincy pour l'année scolaire correspondante.

5. Résiliation

En cas de non-respect des engagements pris dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

6. Litige

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Lille est compétent.

A Raimbeaucourt, le
Pour l'Ecole de Musique Intercommunale
De Raimbeaucourt
La Présidente,

Fait à Raimbeaucourt,
Le _____ 2020
Le Maire,